

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 33 (2006)
Heft: 5

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblée générale Soliswiss

Barbara Rigassi élue nouvelle présidente

C'est avec une forte participation que l'assemblée des sociétaires a accepté à l'unanimité les modifications de statuts de cette année et a adopté les activités traditionnelles de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, qui s'est déroulée sur le bateau MS Christoph Merian, a voté le rapport annuel 2005 ainsi que le bilan et le compte de résultats 2005. Il a été approuvé que le bénéfice de l'exercice 2005, qui s'élève à plus de 1,56 million de francs, soit utilisé pour renforcer le fonds d'indemnisation et pour former des provisions dans le cadre de la restructuration en cours. L'Assemblée générale a déchargé le Comité et l'organe de révision. Ont été élus un nouveau membre du Comité ainsi que Ernst & Young AG en tant que nouvelle société de révision. Deux autres membres du Comité ont par ailleurs été réélus.

Nouvelle présidence

Sous de fervents applaudissements, Madame Barbara Rigassi-Schneeberger a été élue pour succéder à Ulrich Pfister qui, après un engagement exceptionnel de 12 ans, quitte ses fonctions. Lors de cette élection, Madame Rigassi a promis de donner le meilleur d'elle-même au service de la coopérative. Madame Rigassi est une femme d'action et prouve déjà son engagement en tant que présidente du Conseil d'administration de la société Soliswiss SA nouvellement créée.

Les statuts transmis au Conseil fédéral

L'Assemblée générale s'est penchée encore une fois sur une modification des statuts. L'ambassadeur Markus Börlin, chef de la Division politique 6 et représentant permanent du Conseil fédéral au Comité, a souligné la nécessité de procéder à une modification des statuts et a recommandé d'accepter le modèle éta-

bli. L'Assemblée générale a approuvé les statuts 2006 à l'unanimité et a supprimé le règlement technique.

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) présentera les statuts au Conseil fédéral pour approbation, afin que la garantie octroyée à la coopérative soit préservée. La société Soliswiss SA propose aux Suisses de l'étranger des prestations financières alors que la coopérative se consacre exclusivement à l'indemnité forfaitaire en cas de perte des moyens de subsistance due à des événements politiques.

Sécurité et surveillance

Les deux sociétés ont des organes et des directions propres, de même que des collaboratrices et collaborateurs séparés. Elles sont soumises à des autorités de surveillance spécifiques, à savoir le DFAE et le Département fédéral des finances (DFF) pour la coopérative, et la Commission fédérale des banques (CFB) et l'Office fédéral des assurances privées (OFAP) pour la société anonyme. Cette surveillance renforcée offre encore plus de sécurité aux clients et aux membres de la coopérative.

Tant la société mère que la filiale sont représentées par la marque faitière Soliswiss. Les pages Internet www.soliswiss.ch, les pages d'information et les brochures présentent, tant que cela est possible juridiquement, toutes les prestations de services proposées.

Soliswiss – la sécurité suisse à l'étranger.

Dr Felix Bossert,
Directeur Soliswiss

Vivre à l'étranger avec la sécurité suisse



Je souhaite recevoir les documents suivants:

- ☐ Demande d'adhésion
- ☐ Constitution de capital
- ☐ Assurance vie
- ☐ Assurance maladie internationale
- ☐ Couverture de la perte des moyens de subsistance due à des causes politiques

Langue souhaitée

- ☐ Allemand
- ☐ Anglais
- ☐ Français
- ☐ Italien

Numéro de membre ☐ Non-membre

Prénom, nom

Date de naissance

Rue, n°

NPA, localité

Pays

Téléphone

E-mail

Soliswiss Gutenbergstrasse 6 CH-3011 Berne
T +41 31 380 70 30 F +41 31 381 60 28
info@soliswiss.ch www.soliswiss.ch